

## Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ASCC Mardi 30 mars 2021 – 13h (En visio-conférence Teams)

### Ordre du jour

1. Bilan financier et bilan moral – comptes 2020
2. Informations diverses
3. Election des membres du Conseil d'Administration de l'ASCC

**Assistance :** 14 adhérents saison 2020-2021, 6 non-adhérents et 7 représentés (procurations)

### 1. Bilan financier et bilan moral – comptes 2020

468 adhérents en 2020 soit +5 par rapport à l'année dernière : nouveau record !  
33 % sont des nouveaux adhérents.

Par contre, « l'effet Covid » a eu un effet direct et significatif sur les adhésions puisqu'à ce jour seulement 210 personnes ont pris leur adhésion pour la saison 2020-2021.

En effet, la fermeture des salles pour les activités d'intérieur et l'entrée en vigueur du couvre-feu pour les activités d'extérieur ont mis un frein définitif à la quasi-totalité des sections de l'ASCC dès la mi-octobre.

Le **résultat** est négatif : -2.974,67 € (recettes : 23.721,57 € ; dépenses : 26.696,24 €).

Lors du premier confinement (mars à juin 2020), l'ASCC a continué à verser leurs rémunérations par solidarité vis-à-vis des enseignants.

Durant cette période, les sections **Gym, Yoga et Pilates** ont assuré des cours en distanciel. Les cours de la section **Danse**, privée de salle, ont été arrêtés. Par solidarité, les adhérents ont choisi de ne pas être remboursés des cours manquants afin que les deux professeurs ne soient pas financièrement impactés par cette interruption.

Parallèlement, un séjour prévu durant la deuxième quinzaine de mars 2020 par la section **Ski** a été annulé. Toutefois le règlement, d'un montant de plus de 5 000 € est en attente de remboursement par l'organisateur, l'UCPA dans un délai de 18 mois (soit en septembre 2021). Cette somme sera restituée aux adhérents skieurs dans la foulée.

La reprise des activités en septembre 2020 s'est brutalement arrêtée un mois après son lancement, suite aux mesures sanitaires du 2<sup>ème</sup> confinement.

Sur les 23 sections sportives de l'ASCC, 5 ont pu continuer à fonctionner : le Golf, la Marche nordique, le Tai Chi, grâce à une pratique en extérieur, le Yoga et le Pilates avec des cours en vidéo.

Pour ce qui est de la Gym, l'activité s'est arrêtée avec comme conséquence une mise en chômage partiel de l'enseignante au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Autre conséquence de cette situation sanitaire, l'annulation de notre traditionnel rassemblement festif prévu en fin d'année 2020. Compte-tenu de la baisse des recettes (adhésions et cours) et aux charges (rémunérations des enseignants), nous avons sollicité le CRDP pour faire face à nos besoins de trésorerie. Nous avons obtenu une réponse favorable avec le versement en janvier 2021 de la 1<sup>ère</sup> moitié de la subvention (10.000€). Au nom de l'ASCC, nous remercions le CRDP chaleureusement.

***Les bilans moral et financier de l'exercice 2020 de l'ASCC sont validés à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.***

Nous remercions les nouveaux et les anciens responsables de section pour leur implication dans la vie de l'ASCC.

## **2. Informations diverses**

- Une nouvelle section : le **hockey subaquatique** ouverte courant 2020 sur l'initiative de Cécile Bessou. Se pratiquant en piscine et opposant 2 équipes, cette discipline nécessite une bonne condition physique outre l'esprit d'équipe et le respect des autres. Les entraînements ont été eux aussi suspendus.
- **Bilan de la saison 2020-2021 et perspectives pour 2021-2022**  
Le CRDP a invité l'ASCC à présenter son bilan 2020 le jeudi 20 mai. Aussi, les responsables de sections sont invité.e.s à transmettre au bureau, **avant le 30 avril**, le bilan de leur section pour l'année 2020-2021, les réactions de leurs adhérents et les perspectives pour la saison prochaine 2021/2022.  
Il faudra tenir compte de la mise en place du télétravail au sein du Cirad et des conséquences qu'il en résultera notamment pour les cours dispensés sur site (Lavalette, Baillarguet, IAMM) et salles municipales (Montferrier).
- Un pique-nique est prévu en juin 2021 avec les responsables de section. Un compte-rendu des décisions prises en accord avec le CRDP sera fait à cette occasion.

## **3. Election des membres du conseil d'administration de l'ASCC**

Christiane Mastri et Philippe Burdeau ont fait part de leur départ respectivement en 2022 et en 2023. Personne ne s'étant manifesté à ce jour, ils continueront d'assurer leurs fonctions pour la saison 2021-2022.

Ont fait acte de candidature :

- Christiane Mastri, Présidente
- Philippe Burdeau, Trésorier
- Eveline Dechamp, Secrétaire

Le bureau accueille chaleureusement Cécile Bessou qui vient en renfort.

***L'élection des trois personnes susnommées au Conseil d'Administration de l'ASCC est validée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.***

**Fin de l'Assemblée générale à 14h00**